



## Compte rendu de la CAPA installation PsyEN du 16 janvier 2019

**1) Les membres présents :** Mr Daumin (Secrétaire général du rectorat), Mr Robet (chef de la DPE), Mr Callut (Chef DRH), Mme Boutet IEN IIO du 45, une inspectrice du 1<sup>er</sup> degré et des personnels de la DPE.

**Pour la FSU étaient présents :** S Berger (EDO 18), S Mauplot (EDA 45), MP Michel (EDA 37), J Pascual (EDO 37) et C Tissier (EDA 41)

Pour le Sgen-Cfdt : M René (Dcio 18) et S Nader (Dcio 18)

**2) Déclaration des organisations syndicales :** celle du SNUIPP-FSU et du SNES-FSU ci jointe

**3) Adoption du règlement intérieur de la CAPA**

**4) Désignation des représentants des 6 commissions de réforme (1 par département)**

**5) Le SNUIPP et le SNES ont formulé un certain nombre de demandes et de questions** dans leur déclaration et avaient envoyé au préalable une liste de points à aborder lors de la CAPA :

Points et questions abordés lors de la CAPA à la demande de la FSU :

- formation continue des psyEN EDA et EDO
- réunions institutionnelles entre psyEN EDA et EDO
- liaison entre DSDEN et Rectorat notamment pour le mouvement, les promotions et les postes des psyEN EDA
- enveloppe budgétaire des RASED
- frais de déplacement
- prise en compte des points REP et REP+ pour le mouvement intra PsyEN EDO et EDA et prise en compte du rattachement en école des PsyEN EDA pour le mouvement intra
- prise en compte du rattachement administratif en école des psy EDA
- avenir des CIO notamment pour ceux dont le bail arrive à échéance
- Dronisep

**2 points qui ne sont pas directement de la compétence du rectorat ont également été abordés :** l'indemnité des DCIO qui est scandaleusement basse et l'ordonnance du 13 avril 2017 concernant la double carrière des détachés. En effet, si le changement de grade (passage à la Hors-classe ou à

la classe exceptionnelle) est perméable entre les deux corps, les avancements accélérés ne le sont pas. Un collègue ayant un avancement accéléré dans le corps des PE ne pourra pas en bénéficier dans le corps des PsyEn. Il sera tenu compte de cet avancement accéléré au moment du renouvellement de son détachement soit dans 4 ans pour certains et 5 ans pour d'autres.

- **La FSU a obtenu la tenue d'un GT** qui traitera de la question de la formation continue (chaque OS devant faire remonter des thèmes), de la mise en place de réunions institutionnelles PsyEN EDA et EDO, des frais de déplacement et d'un budget pour l'achat d'outils pour les PsyEN EDA. Concernant les frais inhérents à la réalisation des missions des PsyEN, le SG a précisé que « le rectorat est toujours prêt à s'adapter aux besoins » et qu'il ne s'agit pas « de faire des économies de bout de chandelles et mettre les services en difficulté ». La FSU saura le rappeler lors du GT et dans toutes les situations où le problème se posera.

- Nous avons demandé que les **points REP ou REP+** soient pris en compte dans le barème pour le mouvement inter et intra. Pour le mouvement intra le rectorat s'engage comme l'année dernière à ce que ce soit effectif. Les PsyEN EDO et EDA devront demander une attestation aux Directeurs de CIO ou aux IEN qui précisera le nombre d'années d'exercice dans les établissements ou écoles classés REP+ et REP

- **Résidence administrative de rattachement des PsyEN EDA pour le mouvement intra** : le rectorat a répondu que le paramétrage du logiciel était défini nationalement pour un certain nombre d'éléments. Et c'est la circonscription qui est pris en compte et non l'école de rattachement du RASED. Le rectorat dit ne pouvoir intervenir sur ce point. La FSU réinterviendra sur ce point auprès du MEN et du rectorat.

- **Liaison DSDEN et Rectorat** : la FSU est intervenue pour rappeler les problèmes de communication entre les DSDEN et le rectorat notamment lors du mouvement intra et l'accès à la Hors classe de l'année passée. En effet sur ce dernier point, nous étions intervenus pour que les détachés EDA promus à la fois comme PE et dans le corps des Psy soient retirés de la liste des promus des psy pour permettre plus de promotions. Après que le rectorat ait accepté ce principe, non sans mal, la réalité a montré que certaines DSDEN n'avaient pas fait remonter les noms des PsyEN EDA promus comme PE. Le rectorat s'est voulu rassurant sur l'existence réelle de ce lien. A suivre...

- **Avenir des CIO** : Le SG a de nouveau dit « qu'il fallait changer de modèle, que les PsyEN EDO devaient être plus dans les établissements et qu'ils auraient des temps de regroupement ». Il a reconnu que la décision de la tenue du GT avait été trop rapidement prise, « que nous n'avions pas toutes les clefs », « qu'on allait s'épuiser à poursuivre ce travail » et « qu'on ne pouvait pas faire travailler les personnels à contre courant ». Par contre le rectorat a reconnu l'investissement des personnels dans le bilan réalisé par chaque CIO sur leur activité et qu'il s'appuierait sur cet état des lieux pour faire évoluer le modèle. « Il faut éviter le scénario d'Amboise ». Et c'est la prise en compte des faiblesses actuelles des services qui permettra de faire évoluer le modèle. Exercer au plus prêt des établissements doit permettre de réduire ces faiblesses.

Lorsque que le bail d'un CIO arrive à échéance, la solution est de le déménager dans un lycée. Pour le CIO de Chartres, le déménagement dans le lycée Jehan de Beauce n'est qu'une étape.

Le SG a dit « que les grosses structures » n'étaient pas la solution ». Il apparaît clairement que les fusions ne sont plus d'actualité. Il s'agit d'éclater les gros CIO en répartissant les PsyEN dans les établissements. Le SG a à nouveau évoqué les CIO multi sites.

La FSU a rappelé que pour assurer plus de temps de présence en établissement, il fallait augmenter de façon importante le nombre de postes aux concours et non réduire le nombre de CIO.

Nous sommes intervenus sur l'inconstance de notre hiérarchie : il y a 4 ans, il fallait fusionner certains CIO (ex CIO d'Orléans et La Source) et maintenant il faut les éclater ! Et nous avons

également pointé la contradiction entre la carte cible établie en 2015 qui maintenait tous les lieux (moins 1) et la volonté actuelle du rectorat d'éclater les gros CIO !

**Concernant les postes administratifs** : il y aura 14 suppressions de postes administratifs à la rentrée 2019 et le rectorat « ne s'interdit pas de prendre des postes en CIO » et lorsque le CIO se trouve dans un lycée, il est question de mutualiser les moyens administratifs. Nous sommes intervenus pour rappeler que lors d'un GT qui s'est tenu en 2018, seul un poste au Cio de Tours devait être supprimé à la rentrée 2019. Il faut donc s'attendre à plus ! Les postes administratifs des CIO seront la variable d'ajustement des suppressions en établissement.

**CIO de Tours et Amboise** : Le SG nous a dit avoir pris connaissance du projet d'aménagement du cio d'Amboise dans des locaux de la communauté de communes (cf. Audience SNES-FSU à la DSDEN 37 du 07 janvier). Il ne semble pas à l'ordre du jour de déplacer le CIO hors de l'établissement. Il s'agirait plutôt de chercher à améliorer l'existant ?! Le SNES-FSU a de nouveau dénoncé l'absence de concertation entre la DSDEN 37 et le Rectorat voire de positions contradictoires ! Le SG regrette par ailleurs qu'une titulaire ai été nommée sur le poste administratif.

Concernant le CIO de Tours. Aucun local extérieur à une cité scolaire ne serait disponible pour héberger transitoirement le CIO. Le SG affirme qu'il est nécessaire de prévoir l'avenir du CIO de Tours en cohérence avec celui de Joué. Pas de décision prise sur le devenir du poste de Dcio de Tours en septembre mais pas de suppression de poste prévu, plutôt un redéploiement ? Pas de confirmation de suppression du poste administratif comme annoncé en avril 2018. Cela dépendra du nouveau modèle de CIO retenu. Si l'idée d'un CIO multisites en établissement était retenu, il se pourrait que la charge administrative des points d'accueil en établissement soit assurée par les personnels administratifs des établissements avec éventuellement une légère augmentation de la ressource administrative des établissements.

**Concernant les postes de PsyEN EDO et de DCIO** : il n'y aura pas de suppressions de postes de PsyEN Edo et de DCIO. Par contre si le modèle adopté est celui de CIO multisites (cf Nogent et Chateaudun ), les postes de DCIO seront redéployés soit auprès des IEN IIO (« pour conforter la fonction d'IIO ») soit transformés en postes de PsyEN.

**DRONISEP** : le rectorat attend les conclusions de la mission Charvet/Mons et la convention type.

**Postes Psyen EDA vacants** : la FSU est intervenue à de nombreuses reprises pour que les postes vacants de PsyEN EDA soient couverts au même titre que les postes de PsyEN EDO et que l'administration procèdent au recrutement de contractuels même si nous défendons l'augmentation du nombre de postes aux différents concours. Actuellement tous les postes EDA sont couverts. Ceci est à mettre au compte de la création du corps des psychologues (avant c'était les psyEN EDA qui devait absorber la charge de travail des personnels en congé maladie ou autre)

**Postes vacants de DCIO** : le poste de Dcio de Tours est gelé tant la configuration des 2 CIO semble incertaine. Seul le poste de Châteaudun apparaît comme vacant dans SIAM.

**RAPPEL Dates** :

**GT vérification barème inter le 23 janvier**

**CAPA accélération de carrière le 6 février**

**GT postes spécifiques DCIO le jeudi 31 janvier**

**CAPN résultats du mouvement inter le 8 mars**